

## CHAPITRE 6

### Harmonisation de la politique

#### A. Introduction

#### B. Harmonisation internationale

##### Accès des banques étrangères au marché canadien

- *Banques d'entreprise américaines*
  - *Qu'est-ce qu'une banque étrangère?*
  - *Filiale d'une banque étrangère*
  - *Dispense de banques étrangères*
  - *La charte d'American Express*
49. Certains perçoivent l'octroi d'une charte de l'annexe II à AMEX comme une anomalie . En raison des préoccupations et de l'incertitude qu'a suscitées cette décision, le gouvernement se doit d'élaborer et de préciser d'avantage sa politique globale concernant l'accès des institutions étrangères au marché financier canadien.
50. À cet égard, le comité souhaite présenter quelques observations :
- Nous approuvons le récent moratoire fédéral sur l'octroi de chartes de banque étrangère de l'annexe II aux «banques d'entreprises» américaines, comme Sears, G.M., GE et Ford.
  - Si on retenait l'idée d'une société de portefeuille bancaire, proposée par le comité, et si, avec le temps, les activités commerciales de telles sociétés dépassaient un certain seuil critique, il faudrait alors que le gouvernement fédéral réévalue son moratoire.

##### Accès canadien accru

51. De l'avis du comité, on s'est trop attardé sur l'accès possible des institutions financières étrangères au marché canadien, en particulier à l'accès des institutions américaines. L'envers de la question devrait également retenir l'attention, c'est-à-dire la manière d'obtenir une marge de manoeuvre accrue pour les institutions financières canadiennes sur les marchés financiers étrangers, en particulier sur le marché américain.

##### Europe de 1992

52. La politique canadienne doit veiller à ce que les ententes réciproques conclues avec l'Europe ne désavantagent pas les institutions canadiennes au profit des institutions européennes sur le marché canadien. De la même manière, étant donné que de nombreuses institutions financières canadiennes exercent depuis longtemps des activités au Royaume-Uni, le Canada doit s'assurer que la réglementation financière de